

*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes et
des dentistes à honoraires fixes*

22 juin 2011

Nouvelle tarification pour votre régime d'assurance collective

Nous vous informons que le comité paritaire s'est entendu avec la compagnie d'assurances La Capitale relativement au renouvellement du Régime d'assurance collective. Cette entente prévoit une diminution de la tarification pour les régimes complémentaires d'assurance vie ainsi que pour le régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité de longue durée et une augmentation de la prime pour l'assurance vie des personnes à charge. Pour la prime relative à l'assurance vie additionnelle, le taux est maintenu.

Vous constaterez une diminution de 10,6 % pour l'assurance vie. Pour l'assurance invalidité longue durée, la diminution est de 7,2 %. Malgré cette diminution, vous observerez une augmentation du montant que vous devez payer pour l'assurance invalidité longue durée. Cela s'explique du fait qu'une portion de vos primes en 2010 (0,781 %) était payée par des fonds gardés en dépôt pour le bénéfice du comité paritaire. Le résultat de cette opération était de ramener le taux de l'adhérent à 3,191 %.

En 2011, le taux d'assurance invalidité longue durée est fixé à 3,687 % avec une réduction de prime de 0,052 %, ce qui ramène le taux à 3,635 %. Ce nouvel allègement de la part adhérent provient de l'utilisation du solde du compte en dépôt par le comité paritaire.

Les nouveaux taux de prélèvement seront appliqués à compter du paiement du 1^{er} juillet 2011.

Toute modification au 1^{er} juillet 2012 se fera à partir de la prime totale requise, apparaissant au tableau ci-joint, additionnée de 0,052 % pour la prime d'assurance invalidité longue durée.

La Régie confirmera le tout au moment opportun.

Document de référence

[Annexe 1](#) – Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

c. c. Agences de facturation

Courriel	Téléphone	Télécopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec	418 643-8210	
	Montréal	514 873-3480	
	Ailleurs	1 800 463-4776	

EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2011 AU 30 JUIN 2012

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE

ASSURANCE VIE

Taux de prime : 0,359 % du traitement

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DE BASE
POUR LE CONJOINT ET LES ENFANTS À CHARGE**

Taux de prime par 14 jours :

- Adhérent homme : 1,98 \$
- Adhérent femme : 3,68 \$

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE DE L'ADHÉRENT

Taux de prime pourcentage du traitement :

Âge de l'adhérent	Fumeur		Non-fumeur	
	Homme (%)	Femme (%)	Homme (%)	Femme (%)
Moins de 35 ans	0,13	0,06	0,08	0,04
35 à 39 ans	0,13	0,08	0,11	0,05
40 à 44 ans	0,21	0,13	0,14	0,08
45 à 49 ans	0,36	0,23	0,25	0,15
50 à 54 ans	0,61	0,44	0,42	0,29
55 à 59 ans	0,95	0,64	0,61	0,42
60 à 64 ans	1,43	0,95	1,11	0,63
65 ans et plus	2,60	1,86	1,60	1,24

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OPTIONNEL D'ASSURANCE VIE ADDITIONNELLE DU CONJOINT

Taux de prime par période de 14 jours par unité de 10 000 \$:

Âge de l'adhérent	Fumeur		Non-fumeur	
	Homme (\$)	Femme (\$)	Homme (\$)	Femme (\$)
Moins de 35 ans	0,30	0,49	0,19	0,30
35 à 39 ans	0,35	0,53	0,25	0,43
40 à 44 ans	0,55	0,82	0,33	0,55
45 à 49 ans	0,90	1,43	0,58	0,96
50 à 54 ans	1,85	2,24	1,22	1,54
55 à 59 ans	2,41	3,57	1,57	2,32
60 à 64 ans	3,97	5,32	2,64	4,11
65 ans et plus	7,00	9,69	4,66	5,94

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

Taux : 3,635 %